

Image not found or type unknown



remboursement de mon allocation solidarité?

Par **mamydetlse87**, le **18/03/2011** à **21:46**

Bonjour, j'ai 79ans. Depuis 1987, je touche le fond national de solidarité. En 2000, j'ai fait le partage de mes biens entre mes enfants. Je n'ai gardé que l'usufruit de ma maison jusqu'à la fin de ma vie. Cette maison a été évaluée au moment du partage a 200000F (environ 30500€). Je voudrais savoir si, a ma mort, mes enfants seront obligé de rembourser mon allocation de solidarité.Merci